

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1991)

Rubrik: Coopération au sein du Mouvement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Travaux des organes du Mouvement

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le 26 novembre 1991, la Commission permanente a pris la décision de renvoyer *sine die* la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui devait se tenir à Budapest. La Commission permanente a pris cette décision après avoir constaté que, malgré des efforts diplomatiques intensifs, un accord ne pouvait être trouvé quant à la forme de la participation palestinienne à la Conférence. Cependant, le CICR, ainsi que les autres composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, demeurent convaincus que les efforts consentis pour préparer la Conférence de Budapest n'ont pas été vains. De nombreuses questions ont en effet pu être examinées avec plusieurs Etats, lors de la phase préparatoire de la Conférence, et une partie des documents préparés ont pu être discutés de manière approfondie au sein du Mouvement. Le report de cette réunion oblige néanmoins à réfléchir sur la manière d'éviter les écueils qui ont conduit à cette décision et, en général, sur les relations entre les gouvernements et les différentes composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

En raison du report de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Commission permanente a décidé, dans sa séance du 27 novembre, d'étendre la durée du Conseil des Délégués et d'inclure à son ordre du jour plusieurs thèmes qui auraient dû être traités durant la Conférence internationale.

C'est donc un Conseil des Délégués particulièrement substantiel qui s'est réuni à Budapest, du 28 au 30 novembre, sous la présidence de Reszö Sztuchlik, président du Comité

exécutif et secrétaire général de la Croix-Rouge hongroise, en hommage à la Société nationale invitante.

Lors de ses travaux, le Conseil des Délégués a procédé à l'adoption de vingt-trois résolutions. Il a institué un groupe d'étude sur l'avenir du Mouvement, composé de neuf membres (deux pour le CICR, deux pour la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et cinq représentants de Sociétés nationales désignés par le président de la Fédération), qui présentera son rapport au prochain Conseil des Délégués. Il a renouvelé et élargi la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix (*Voir ci-dessous*).

Nombreuses résolutions

Le Conseil des Délégués a adopté, conformément au vœu du CICR, le *Règlement sur l'usage de l'emblème par les Sociétés nationales* et décidé, vu le report de la XXVI^e Conférence internationale, de le soumettre à l'approbation des Etats par lettre circulaire. Il a réaffirmé la nécessité d'une plus grande harmonisation de l'information au sein du Mouvement, encouragé l'action du Mouvement en faveur des réfugiés, apporté son appui au plan d'action sur les femmes et le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, appelé le Mouvement à poursuivre son action de protection des victimes de la guerre, rappelé l'importance de l'assistance humanitaire dans les situations de conflits armés, adopté une résolution sur la protection de la population civile contre la famine dans les situations de conflits armés, ainsi qu'un texte sur la situation des enfants-soldats.

En outre, le Conseil des Délégués a adopté deux résolutions relatives aux secours en temps de paix, ainsi qu'un code de conduite sur l'assistance humanitaire dans des situations de catastrophes naturelles et technologiques. Il a également entériné les projets de la Commission pour le financement du CICR, examiné le rapport de la Commission conjointe du CICR et de la Fédération pour les

Statuts des Sociétés nationales, ainsi que celui du Fonds de l'Impératrice Shôken.

Le Conseil des Délégués a en outre révisé le règlement de la médaille Florence Nightingale, de manière que cette décoration puisse être attribuée également aux infirmiers, et non aux seules infirmières. Enfin, il a lancé un appel en faveur de la paix en Yougoslavie et établi le lieu et la date de sa prochaine réunion, qui se tiendra au Royaume-Uni en 1993.

Le Conseil des Délégués a également approuvé des *lignes directrices pour les années 90*, destinées à dynamiser les efforts de diffusion à l'échelle planétaire. Celles-ci sont complétées par une résolution, invitant la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge à poursuivre et renforcer les activités déployées jusqu'à présent. Un rapport général, décrivant les activités de diffusion réalisées par les Etats et les différentes composantes du Mouvement depuis l'adoption, en 1977, du premier programme d'action, a également été présenté à cette occasion, démontrant que séminaires, cours et conférences se sont multipliés et ont touché depuis lors des régions et des publics de plus en plus vastes.

COMMISSION PERMANENTE

En 1991, la Commission permanente a siégé à cinq reprises, le 23 avril, le 3 septembre, les 20, 26 et 27 novembre, sous la présidence du Dr Ahmad Abu-Goura, président du Croissant-Rouge jordanien.

La Commission a consacré l'essentiel de ses travaux à la XXVI^e Conférence, dont il lui appartenait statutairement de superviser la préparation (programme, ordre du jour, liste des membres et des observateurs). A cet égard elle a maintenu des contacts continus au sein du Mouvement et avec les gouvernements, notamment à travers un groupe de dix ambassadeurs en poste à Genève, consultés régulièrement par deux membres de la Commission.

La Commission permanente a également procédé à l'attribution de la médaille Henry-Dunant. Cinq personnalités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se sont vu décerner cette prestigieuse décoration: G. Baron Kraijenhoff (Croix-Rouge néerlandaise), Dr. Carlo Alberto Vera Martinez (Croix-Rouge paraguayenne), Mme

Kamar Kazoon Choura (Croissant-Rouge syrien), M. Janos Hantos (Croix-Rouge hongroise) et M. William Cassis (Fédération). En outre, la Commission permanente a tenu à honorer la mémoire de MM. Faquir Yar et Zamany Mohd Osman (collaborateurs locaux du CICR décédés en Afghanistan), Walter Berweger (délégué du CICR tué aux Philippines), Juanito Patong (membre de la Croix-Rouge philippine décédé aux côtés de M. Berweger), Peter Altwegg (délégué du CICR tué en Somalie), Graeme Whyte (ancien président de la Croix-Rouge néo-zélandaise), ainsi que de M. Alexandre Hay, ancien président du CICR, en leur conférant la médaille Henry-Dunant à titre posthume.

Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix

Créée en 1977 par le Conseil des Délégués, la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix s'est réunie à deux reprises en 1991, le 24 avril et le 23 novembre.

Lors de la première séance, placée sous la présidence de feu Alexandre Hay, puis d'Alan McLean (Croix-Rouge australienne), la Commission a procédé à un réexamen de son mandat. Au cours des débats, il s'est dégagé un large consensus en faveur du maintien de cette Commission, lieu de réflexion et de dialogue privilégié au sein du Mouvement. Un même accord est ressorti de ces discussions sur la fréquence des séances de la Commission (deux par année en moyenne) et sur le nombre des Sociétés nationales qui en sont membres⁶.

⁶ En novembre 1991, en plus des membres permanents constitués par le CICR et la Fédération, le Conseil des Délégués a élargi de 14 à 16 le nombre des Sociétés nationales membres de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix. Il s'agit des Sociétés nationales suivantes: Croix-Rouge australienne, Croix-Rouge brésilienne, Croix-Rouge colombienne, Croissant-Rouge égyptien, Croix-Rouge éthiopienne, Croix-Rouge française, Croix-Rouge hellénique, Croix-Rouge hongroise, Croix-Rouge de la République de Corée, Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, Croissant-Rouge de Malaisie, Croix-Rouge du Nigéria, Croix-Rouge paraguayenne, Croissant-Rouge soudanais, Croix-Rouge suédoise, Croissant-Rouge tunisien. En outre, le Conseil des Délégués a décidé d'instituer un système de rotation des Sociétés membres et a élu Maurice Aubert, membre du CICR, président de la Commission.

Le 23 novembre, la Commission a tenu sa deuxième séance à Budapest, peu avant la réunion du Conseil des Délégués. Placée sous la présidence intérimaire d'Alan McLean, la Commission a tout d'abord rendu un vibrant hommage à feu Alexandre Hay, récemment décédé, qui en avait été le président de 1987 à 1991.

Elle a ensuite poursuivi sa réflexion sur son rôle, ses activités et, conformément au mandat qui lui avait été confié par le Conseil des Délégués de 1989, sur une proposition de composition. Enfin, le mandat de la Commission a été élargi.

La Commission a également pris connaissance du rapport sur la campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre. Elle a estimé que la participation des Sociétés nationales à la journée du 8 mai, qui en marquait le début, avait été un succès et que son bilan global pouvait être qualifié de positif, même si des leçons devaient être tirées sur le plan de la gestion et du financement de ce type d'entreprise.

Enfin, la Commission a examiné le rôle que le Mouvement pourrait être amené à assumer face à la question des minorités. Cette question sera approfondie par la Commission, dans le cadre de son mandat élargi. La question du «droit à l'assistance humanitaire», thème figurant par ailleurs à l'ordre du jour du Conseil des Délégués (*Voir ci-dessus*), a également été évoquée.

Groupe ad hoc sur le racisme et la discrimination raciale

Créé en octobre 1989 et composé de représentants de Sociétés nationales (Croix-Rouge éthiopienne, Croix-Rouge suédoise et Croix-Rouge yougoslave), du CICR et de la Fédération, ce groupe de travail a présenté le 24 avril son rapport à la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix.

L'enquête préalable effectuée par le groupe ad hoc — à laquelle vingt-six Sociétés nationales ont répondu — démontre que, même si nombre de Sociétés hésitent encore devant l'ampleur, la complexité et parfois les dangers de la lutte contre les discriminations raciales, ethniques ou culturelles qui se manifestent dans leur propre pays, celles des Sociétés qui

ont entrepris de combattre ces discriminations ont obtenu des résultats de valeur. Un effort accru est attendu du Mouvement pour la diffusion de ses principes fondamentaux et la propagation de son idéal de solidarité entre les hommes.

Enfin, constatant qu'aucune des Sociétés nationales consultées n'avait sollicité son intervention pour des cas spécifiques, le groupe a donc mis un terme à ses travaux et son compte rendu a été inclus dans le rapport présenté par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix au Conseil des Délégués.

Relations avec les composantes du Mouvement

SOCIÉTÉS NATIONALES

Dialogue et contacts

L'année 1991, marquée par des profonds bouleversements sur la scène internationale, a nécessité un effort accru du CICR pour renforcer son dialogue avec les Sociétés nationales et les associer plus étroitement à son action.

Dans cette perspective, le président et les membres du CICR ont effectué de nombreuses missions auprès des Sociétés de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, pour les informer des actions entreprises par le CICR, solliciter leur avis, assister aux réunions du Mouvement ou représenter le Comité international lors de diverses manifestations commémoratives.

C'est ainsi que le président du CICR s'est rendu au Royaume-Uni, en France et en Jordanie (février), en Italie (février, avril et juin), au Brésil, au Luxembourg et en République fédérale d'Allemagne (mars), aux Etats-Unis (mars et juin), ainsi qu'au Koweït (octobre), pour développer les contacts du CICR avec les responsables des Sociétés nationales, tout en rencontrant également les membres des divers gouvernements.

Les membres du Comité ont également effectué des missions à cette fin. MM. Rudolf Jäckli et Jacques Forster se sont respectivement rendus en Belgique et au Pérou (mars). M. Claudio Caratsch, vice-président du CICR, a effectué des missions en Côte d'Ivoire et au Bénin (juin), ainsi qu'au Nigé-

ria (juin et novembre). Mme Anne Petitpierre a assisté au cinquantième anniversaire de la Croix-Rouge ougandaise (juillet). Enfin, Mme Liselotte Kraus-Gurny a effectué une visite aux Croix-Rouges de Fidji et de Nouvelle-Zélande (octobre).

Le CICR a également accordé une grande importance au dialogue avec les Sociétés nationales sur une base régionale. C'est ainsi que son président, plusieurs membres du Comité ou des responsables de l'institution ont participé à plusieurs réunions régionales importantes, telles que la 14^e Conférence interaméricaine (Ottawa, juin), la 21^e Conférence des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge (Damas, août), et la 9^e Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge balkaniques (Athènes, septembre).

A la suite d'une démarche d'un certain nombre de Sociétés nationales, le président, les vice-présidents et les membres du Comité et du Conseil exécutif du CICR ont rencontré les représentants de Sociétés nationales membre du Conseil exécutif de la Fédération. Le CICR a organisé cette réunion, de caractère informel, à Yverdon-les-Bains (Suisse), les 31 août et 1^{er} septembre. Lors de cette rencontre, la première du genre, les participants se sont fixé comme buts de renforcer l'esprit de solidarité entre les composantes du Mouvement et de consolider l'image et l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, afin de répondre avec plus d'efficacité aux défis de l'avenir.

Cette réunion a permis de clarifier plusieurs problèmes qui se présentent au Mouvement, que ce soit par rapport au monde qui l'entoure ou quant à sa propre organisation. En raison du succès de cette initiative, les participants ont décidé d'organiser une deuxième réunion du même type.

Développement des Sociétés nationales

En 1991, la contribution du CICR dans ce domaine a connu un essor notable. Dans le cadre des compétences qui lui sont propres, le CICR a en premier lieu porté ses efforts sur le renforcement de la capacité opérationnelle des Sociétés nationales en situations d'urgence (conflits armés), et sur leur préparation à faire face à de telles éventualités. La

crise, puis le conflit dans le Golfe persique, ainsi que les bouleversements en Europe centrale et orientale, ont amené le CICR à intensifier sa collaboration dans ce domaine avec les Sociétés de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge de ces deux régions du monde. Mais les Sociétés nationales d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine n'en ont pas pour autant été négligées. En effet, les délégués et délégués régionaux ont saisi toute occasion de multiplier les contacts sur le terrain pour renforcer la capacité opérationnelle de ces Sociétés.

Le CICR a également apporté son assistance technique ou juridique pour la création ou la réorganisation des Sociétés nationales. Un soutien particulier a été proposé, à Genève comme sur le terrain, à l'élaboration ou à la réforme des statuts des Sociétés de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge qui en faisaient la demande.

Le soutien aux programmes de diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux du Mouvement, tout comme le renforcement de leurs services d'information, ont figuré également parmi les activités prioritaires du CICR pour contribuer plus efficacement au développement des Sociétés nationales.

Le CICR a également fourni son assistance pour la mise en œuvre des dispositions des Conventions de Genève, et plus particulièrement les règles en vigueur sur l'utilisation de l'emblème de la croix rouge ou du croissant rouge. De même, le CICR a soutenu les Sociétés nationales dans leur action en faveur de la ratification des Protocoles additionnels par leurs Etats respectifs.

Enfin, le CICR a contribué activement à la formation de cadres ou de personnel des Sociétés de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, notamment dans le domaine de l'Agence ou dans celui de la formation des délégués de Sociétés nationales appelés à participer à des missions du CICR sur le terrain.

Fonds de l'Impératrice Shôken

Créé en 1912 par un don de l'Impératrice du Japon, ce Fonds a pour but de favoriser le développement des activités des Sociétés nationales en temps de paix. Il a, depuis lors,

bénéficié de plusieurs dons de la famille impériale, du gouvernement, de la Croix-Rouge, de diverses associations, ainsi que du public japonais.

La Commission paritaire (Fédération-CICR), chargée de la distribution des revenus du Fonds de l'Impératrice Shôken, s'est réunie à Genève le 19 mars, sous la présidence de Maurice Aubert, vice-président du CICR, et en présence de l'ambassadeur et représentant permanent du Japon auprès de l'ONU à Genève.

Suivant les directives qu'elle s'était fixées en 1990 (répartition géographique plus équitable de l'attribution des fonds, priorité aux projets de développement), la Commission a procédé à la 70^e distribution de ses revenus en faveur des Sociétés nationales des pays suivants: Afrique du Sud, Costa Rica, Fidji, Haïti, Mali, Maroc, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Seychelles, Tunisie et Venezuela. Ces revenus serviront à l'achat de véhicules et d'ambulances, ainsi que de matériel de formation et d'équipement pour des activités sanitaires, de secourisme, d'assistance sociale, ou pour le financement de programmes à l'intention des sections de la Jeunesse⁷.

Fonds français Maurice de Madre

Le Conseil du Fonds français Maurice de Madre, créé en 1970 pour venir en aide aux collaborateurs des Sociétés nationales blessés, malades ou victimes d'accidents au service du Mouvement, ainsi qu'à leurs familles en cas de décès, s'est réuni les 26 juin et 12 décembre au siège du CICR à Genève.

Après avoir examiné et approuvé le rapport financier de ce Fonds, le Conseil a examiné les cas qui lui étaient soumis. Quatre cas ont reçu une réponse positive (El Salvador, Hongrie, Mozambique et Portugal). Les versements sont en cours pour trois autres cas (Haïti, Ouganda et Sri Lanka). Quatre cas (Bénin, Nigéria, Philippines et Zaïre) nécessitent un complément d'information. Enfin, le Conseil a été avisé qu'il recevrait sous peu les informations attendues pour une demande d'allocations aux familles des 23 secouristes

⁷ Le lecteur trouvera le détail de cette 70^e distribution dans *la Revue internationale de la Croix-Rouge*, No. 790, juillet-août 1991.

bengalis décédés alors qu'ils participaient à une opération de secours à la suite d'une catastrophe naturelle.

Médaille Florence Nightingale

Composée de membres du CICR et du médecin-chef de l'institution, la Commission pour l'attribution de la médaille Florence Nightingale décerne la plus haute distinction qu'un membre du personnel infirmier puisse recevoir au sein du Mouvement.

En 1991, la Commission s'est réunie à Genève les 9 avril et 24 mai. Elle a attribué la médaille Florence Nightingale à 25 infirmières présentées par les Sociétés nationales des pays suivants: Australie, Bahamas, Canada, Chine (République populaire), Corée (République), Éthiopie, France, Islande, Italie, Japon, Lesotho, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Royaume-Uni, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago et Yougoslavie.

Rappelons que suite à l'adoption de la résolution N° 21 du Conseil des Délégués de Budapest, le règlement de cette décoration a été modifié afin qu'elle puisse désormais être attribuée également aux infirmiers, et non plus aux seules infirmières.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Dans le but de renforcer l'unité du Mouvement, le CICR et la Fédération ont entretenu des échanges suivis et réguliers, notamment sur des sujets opérationnels, et se sont consultés régulièrement sur toutes les questions relatives aux grandes réunions ou aux travaux des organes du Mouvement.

C'est ainsi que le CICR a été invité à suivre, en qualité d'observateur, la XXVII^e session du Conseil exécutif et la VIII^e session de l'Assemblée générale de la Fédération qui se sont respectivement tenues, les 25 et 26 avril à Genève, et du 26 au 28 novembre à Budapest⁸.

⁸ C'est au cours de cette réunion que l'Assemblée générale s'est prononcée en faveur du changement du nom de la Ligue, qui s'appelle désormais «Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge».

Pour leur part, le président et le secrétaire général de la Fédération ont assisté, également à titre d'observateurs, à la réunion du Conseil exécutif du CICR du 11 avril et à la séance de l'Assemblée du 1^{er} mai.

Réunions conjointes Fédération-CICR

Les représentants du CICR et de la Fédération se rencontrent de manière formelle dans le cadre de «Réunions conjointes», au cours desquelles les responsables des deux institutions se concertent sur des affaires d'intérêt commun.

De telles réunions ont eu lieu les 29 janvier, 6 février, 8 avril, 23 septembre et 18 novembre, au siège du CICR ou de la Fédération. Les sujets abordés ont concerné la préparation des grandes réunions du Mouvement (XXVI^e Conférence, Conseil des Délégués), les travaux de ses organes (Commission permanente) et la supervision d'études et de projets menés en commun (par exemple la campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre, le règlement sur l'usage de l'emblème).

Ces séances ont également donné lieu à des échanges d'information sur des activités en cours et à l'examen de missions d'intérêt commun.

Commission conjointe pour les Statuts des Sociétés nationales

En 1991, la Commission conjointe de la Fédération et du CICR pour les Statuts des Sociétés nationales s'est réunie à huit reprises, les 6 février, 10 avril, 23 mai, 10 juillet, 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre et 18 décembre.

Conformément aux résolutions VI de la XXII^e Conférence internationale et XX de la XXIV^e Conférence internationale, la Commission a examiné les projets de modifications statutaires soumis par dix-neuf Sociétés nationales. Elle a en outre suivi le processus de développement de neuf Sociétés en formation ou en voie de reconnaissance⁹.

Elle a également examiné les cas de six Sociétés nationales confrontées à des problèmes de réorganisation interne, et qui souhaitaient un appui en la matière de la part des deux instances faîtères du Mouvement.

Enfin, la Commission a analysé les réponses à la lettre qu'elle avait adressée, le 26 novembre 1990, aux Croix-Rouges et Croissants-Rouges dont les statuts étaient antérieurs à 1990. Le résultat de ces travaux a été inclus au rapport présenté par la Commission lors du Conseil des Délégués de novembre 1991.

INSTITUT HENRY-DUNANT

Le CICR, la Fédération internationale et la Croix-Rouge suisse sont membres de l'Institut Henry-Dunant qu'ils président à tour de rôle, pour une période de deux ans. Depuis octobre 1990, c'est le secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, Hubert Bucher, qui est président de l'Institut.

En 1991, le CICR a été associé à plusieurs études et projets de l'Institut, notamment dans les domaines du droit international humanitaire et du respect des principes fondamentaux.

De plus, des collaborateurs du CICR ont pris part, à titre d'enseignants, à diverses réunions organisées dans le cadre des activités de l'Institut, et notamment:

- au XVI^e cours annuel d'introduction aux activités internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'intention des cadres et volontaires des Sociétés nationales, organisé à Genève du 20 au 31 mai et qui a réuni 24 participants de 20 Sociétés nationales francophones;
- au séminaire pour les chefs des administrations pénitentiaires des pays francophones et anglophones d'Afrique, qui s'est tenu à l'île Maurice du 4 au 8 novembre. Cette rencontre a réuni 50 participants de 20 pays, qui ont eu ainsi l'occasion de confronter leurs expériences, de comparer l'organisation de leurs systèmes pénitentiaires respectifs et de jeter les bases d'une politique commune en matière de gestion pénitentiaire qui respecte néanmoins les spécificités de chacun.

⁹ Sur la base de ces travaux, trois Sociétés nationales ont été reconnues par le CICR et admises de plein droit comme membres de la Fédération en 1991 : la Croix-Rouge des îles Salomon, la Croix-Rouge de Lituanie et la Croix-Rouge de Lettonie (confirmation de la reconnaissance prononcée par le CICR en 1923 pour ces deux Sociétés nationales).